

## COVID-19 : DIFFERENTS SCENARII SUR NAVIRES DE COMMERCE SANS EQUIPE MEDICALE A BORD (DASS-NC, au 19/03/2020)

Mesures	Navire ou membre d'équipage arrivant d'une zone à risque (ZAR), SANS cas suspect à bord	Navire arrivant au port avec un CAS SUSPECT à bord	Navire à quai et CAS SUSPECT se déclarant à terre	Demande EVASAN si suspicion de Covid-19
<b>Navire</b>	<p><b>Envoyer à la DASS-NC</b> (alerte.dass@gouv.nc) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* la déclaration maritime de santé (DMS) et le certificat d'exemption de contrôle sanitaire (CECS), 48 h avant l'arrivée</li> <li>* le formulaire des températures et des signes 48 h, puis 1 h avant l'arrivée.</li> </ul> <p>Si équipage à moins de 14 jours de la dernière ZAR : pas de descente du navire</p>	<p><b>Isoler le malade à bord</b> (seul en cabine)</p> <p><b>Isoler le navire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* au mouillage : PANC ou autres mouillages pour minéraliers.</li> <li>* isolement à quai : aucune descente et montée sans autorisation de la DASS au préalable</li> </ul> <p><b>Prévenir l'agent maritime</b> qui prévient le <b>médecin d'astreinte de la DASS-NC (79.49.91)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* <b>Prévenir le capitaine ou l'agent maritime</b></li> <li>* <b>Isoler le malade à terre</b> jusqu'à la prise en charge de la DASS-NC.</li> <li>* <b>L'agent maritime</b> appelle le médecin d'astreinte de la DASS-NC pour prévenir d'un malade à bord.</li> <li>* <b>Rappeler les membres de l'équipage</b> qui se mettent en quarantaine sur le navire jusqu'à nouvel ordre.</li> <li>* <b>Plus personne ne descend ni ne monte</b> dans le navire sans l'autorisation de la DASS-NC</li> </ul>	<p><b>Urgence absolue</b> : oui</p> <p><b>Si programmé</b> : ressortissant français accepté uniquement.</p> <p><b>Le MRCC</b> prévient la DASS NC pour évaluation du risque.</p> <p><b>Transport du malade</b> (exemple SNSM) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Patient : masque chirurgical et friction hydroalcoolique des mains</li> <li>- Transporteur : masque chirurgical et gants; puis friction hydroalcoolique des mains quand gants enlevés</li> </ul>
<b>DASS</b>	<p><b>Contrôle sanitaire aux frontières (CSF)</b></p> <p><u>Contrôle documentaire</u> : DMS + CECS + Formulaire</p> <p><u>Contrôle à bord par la DASS-NC</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- si doute sur la déclaration du navire</li> </ul>	<p>Contrôle des documents sanitaires</p> <p>Contrôle de la DASS-NC à bord pour évaluation du risque.</p> <p>Si nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prélèvement du malade à bord</li> <li>- prise en charge de l'organisation de l'hospitalisation du cas suspect</li> </ul>		<p>Le DASS-NC :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- évalue le risque pour la santé publique</li> <li>- donne les recommandations pour le transfert du malade,</li> <li>- informe le 15 s'il s'agit d'un cas possible</li> </ul>
	<b>Actions "extra" CSF</b>	<p>Réponse aux inquiétude des professionnels travaillant avec les navires de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Si équipe DASS-N : disponible, sur Nouméa, en jour de semaine, hors férié et week-end : possibilité de répondre aux inquiétudes particulières (séances d'information, conseils, contrôle des asymptotiques à moins de 14 jours d'une zone à risque, ...)</li> <li>- pour les navires en dehors de Nouméa :</li> </ul> <p>chaque entreprise envisage la possibilité d'employer un soignant pour répondre aux inquiétudes des professionnels montant à bord. (ex NMC)</p>		